



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

N° Spécial

27 Octobre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 27 Octobre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-301	22.10.2021	Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral DPC.1 n° 2009-041 du 25 novembre 2009 portant agrément de la société EURO DGV sise 118 rue Danton à Rueil-Malmaison, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.	3

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 301 du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral DPC.1 n° 2009-041 du 25 novembre 2009 portant agrément de la société EURO DGV sise 118 rue Danton à Rueil-Malmaison, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code de la route et notamment son article R 317-21 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 1990 approuvant le cahier des charges relatif aux conditions d'agrément et d'intervention des dépanneurs pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes sur les autoroutes non concédées et les voies rapides ;

Vu l'arrêté préfectoral DPC.1 n° 2009-041 du 25 novembre 2009 portant agrément de la société EURO DGV sise 118 rue Danton à Rueil-Malmaison, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DRE/BR n° 2017/160 du 27 juin 2017 modificatif portant agrément de la société EURO DGV, sise 118 rue Danton à Rueil-Malmaison, en qualité de dépanneur-remorqueur sur les autoroutes et voies rapides du département des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB/DS/BSI du 25 octobre 2018 portant nomination des membres à la Commission départementale de la sécurité Routière ;

Vu la demande présentée par la société EURO DGV en vue de ne plus intervenir, dans le cadre du dépannage-remorquage des véhicules légers, sur les autoroutes non concédées et les voies rapides, du secteur de la RN118 et la A14 dans le département des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

Monsieur Sylvain VILLELONGUE, représentant légal de la EURO DGV, situé 118 rue Danton à Rueil-Malmaison est agréé en qualité de dépanneur remorqueur, pour les véhicules légers, sur les autoroutes non concédées et les voies rapides des secteurs suivants :

- **A13 sens Paris/Province, jusqu'à l'échangeur n°5 jusqu'à la limite du département des Hauts-de-Seine,**
- **A86 nord de Gennevilliers à Rueil-Malmaison dans les 2 sens de circulation.**

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 : L'arrêté DRE/BR n° 2017/160 du 27 juin 2017 est abrogé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine, monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité, monsieur le Commandant, Chef du Groupement Autoroutier Région Ile de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif.

Pour le Préfet et par délégation,
L'attaché, Chef de Bureau

Sébastien MAURICE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>